

RUE MAURICE LE SCOUEZEC – DEMANDE D'ACQUISITION D'UN DELAISSE DE TERRAIN

Monsieur Michel GUIVARCH, Adjoint au Maire, expose au Conseil municipal que, par courriel en date du 21 novembre 2013, Madame QUENET Christelle s'est portée acquéreur d'un délaissé de terrain d'une superficie d'environ 13 m², dans le carrefour du boulevard de la République et de la rue Maurice Le Scouezec. Ce délaissé jouxte sa propriété.

Il est proposé d'autoriser la vente de cette parcelle au prix fixé par la délibération en date du 28 mai 1999 à savoir 4,57 €/m².

Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme – Commerce – Foncier » en date du 23 janvier 2014,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Michel GUIVARCH, adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

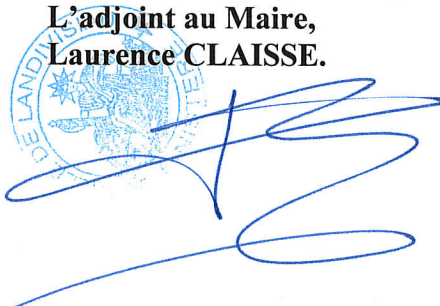
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera passé en la forme notariée au rapport de Maîtres ROLLAND - PIEGUE, notaires associés à Briec sur l'Odet, pour un montant de 4,57 €/m²,

PRECISE que les frais d'acte de géomètre et de notaire seront à la charge du pétitionnaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 31 janvier 2014

**Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au Maire,
Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le... 31.02.2014

Et de la publication, le... 31.02.2014

Fait à Landivisiau, le... 31.01.2014

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

